



COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares, tenue le 3 juillet 2019, à 18 heures, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président : Monsieur Michel Forget
La vice-présidente : Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires : Madame Isabelle Auger
Madame Louise Bélanger
Madame Diane Dubeau Bélanger
Madame Lorraine Wolfe

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale : Madame Nancy Lapointe
La secrétaire générale : Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents : Monsieur Patrick Brûlé
Madame Pascale Damato
Monsieur François Morin

1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'Assemblée déclare la procédure de la convocation conforme à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

C.E.-001-190703 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 juillet 2019.

3. LOCATION DE LOCAUX À LAVALTRIE POUR LE CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES

CONSIDÉRANT que la Ville de Lavaltrie est située sur le territoire de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares souhaite maintenir l'accessibilité à la formation générale aux adultes auprès des communautés composant son territoire;

CONSIDÉRANT que le bail actuel pour la formation générale aux adultes dans la Ville de Lavaltrie a pris fin le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la location de locaux n'est pas assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics relativement à l'obligation de procéder par voie d'appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Commission scolaire des Samares afin de sonder le marché et de connaître l'intérêt de locataires potentiels, dont notamment la publication d'un avis d'appel d'intérêt au système électronique d'appel d'offres (SEAO);

C.E.-002-190703 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'AUTORISER le locateur à effectuer les travaux d'améliorations locatives négociés entre les parties, le prix desdits travaux étant inclus au coût annuel payé par la Commission scolaire des Samares dans le cadre du bail à intervenir;

D'AUTORISER le bail à intervenir entre la Commission scolaire des Samares et 156335 Canada Inc. pour la location de locaux situés au 561, rue Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1P2, pour la formation générale aux adultes du Centre multiservice des Samares;

QUE le coût de location annuel, y incluant le coût pour les améliorations locatives, soit établi à cinquante et un mille sept cent trente-huit dollars et soixante-quinze cents (51 738,75 \$), taxes incluses;

QUE le bail à intervenir soit consenti pour une période de trois (3) ans (28 août 2019 au 27 août 2022), avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, pour un montant de 54 325,69 \$, taxes incluses, pour la première année et pour un montant de 57 041,97 \$, taxes incluses, pour la deuxième année, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le bail initialement conclu;

QUE le bail à intervenir contienne toutes les clauses pertinentes afin de protéger adéquatement les intérêts de la Commission scolaire des Samares;

D'AUTORISER la Direction générale à signer tous les documents relatifs à cette location, dont notamment mais sans limitation la signature du bail à intervenir.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-003-190703 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 07.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale